



Communiqué de presse

Date: 30.04.2019

Quelque trois-cents kilogrammes de viande dans sa voiture

L'Administration fédérale des douanes (AFD) a interpellé une personne à son entrée en Suisse en fin de semaine passée. Elle transportait illégalement de la viande dans son véhicule et avait fait une fausse déclaration lors de son passage à la frontière. Une enquête est en cours.

Boncourt (JU): Vendredi 26 avril, vers 5h30, les collaborateurs de l'AFD ont interpellé un ressortissant turc, âgé de 29 ans et domicilié en France. Arrêté pour un contrôle au passage frontière de Boncourt, l'homme avait déclaré n'être en possession d'aucune marchandise.

Suite à la vérification de ses dires, 294,4 kilogrammes de poulet, bœuf et de viande pour kébab ont été découverts dans le coffre de sa voiture. L'intégralité de la marchandise a été saisie.

L'auteur des faits a contrevenu à la loi sur les douanes, la loi sur la taxe sur la valeur ajoutée ainsi qu'à la loi sur les denrées alimentaires. L'enquête de la Division principale antifraude douanière en cours devra également déterminer si cette viande aurait pu faire l'objet d'une commercialisation frauduleuse.

Légende : L'importation frauduleuse de la viande ne garantissait pas la sécurité alimentaire. (Photo AFD)

Renseignements:

Donatella Del Vecchio, porte-parole
058 480 86 67, donatella.delvecchio@ezv.admin.ch